

**Résumé et extraits : Les comportements-problèmes: prévention et réponses
au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés.
Volet 3 : Les espaces de calme-retrait et d'apaisement, 2017**

has-santé.fr: https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/rbpp_les_espaces_de_calme_retrait.pdf

Auteur des pictogrammes : Sergio Palao, Origine : ARASAAC (<http://arasaac.org>)
Licence : CC (BY-NC-SA), propriété du Gouvernement d'Aragon (Espagne)

Les espaces de calme-retrait et d'apaisement (Anesm, 2017)

Extrait - résumé des recommandations HAS : Ce document est destiné à rendre accessible les recommandations de la Haute Autorité de santé, ce n'est qu'un résumé. Il ne saurait se substituer aux textes intégraux des recommandations. Il est plutôt destiné à donner l'envie de les consulter.



L'espace de retrait :

« Pas nécessairement une pièce dédiée »

« Espace repéré et identifié au sein de l'établissement, pouvant répondre à différentes fonctions »



Le retrait peut être :

- « **Volontaire** » : exprimé verbalement ou par les comportements : « *visée préventive* : il s'agit de permettre à la personne évoluant dans un environnement collectif de trouver un lieu pour se retirer du collectif, se mettre à l'écart»
- « **Négocié** » : « Il s'effectue à l'initiative du professionnel lorsque la personne n'est pas en capacité d'évaluer son besoin de retrait. À partir de la connaissance que le professionnel a de la personne et de l'environnement, il juge opportun que la personne se mette un moment en retrait pour prévenir une situation de crise » : « *visée préventive* » ou en « *réponse à la mise en danger* » : il s'agit alors de disposer d'un espace garantissant la sécurité de la personne ainsi que celle des personnes qui l'entourent (autres personnes accompagnées et professionnels). (Dans le cas de la mise en danger : il faut que celui-ci soit imminent ou en cours, pas hypothétique pour qu'il y ait possibilité d'une mesure restrictive d'aller et venir).
- « **Planifié** » : « inscrit dans l'emploi du temps : « *visée préventive* »,



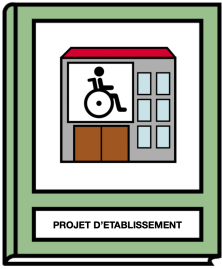
Quelle que soit sa forme ou sa visée, le retrait est « *inscrit dans le projet personnalisé et dans des protocoles* », il est « *évalué régulièrement* ».

Résumé et extraits : **Les comportements-problèmes: prévention et réponses**
au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés.

Volet 3 : Les espaces de calme-retrait et d'apaisement, 2017

Nelly Coroir, psychologue-formatrice, La Buisse (France,38)

Illustrations : ARASAAC



« **Inscrire dans le projet d'établissement**, la référence aux protocoles et aux procédures (notamment d'accès et de surveillance lors d'un retrait volontaire, négocié ou planifié et les différentes modalités d'accompagnement au sein des différents « espaces de calme-retrait et d'apaisement »).

Cela permet de:

- mettre en place des *pratiques communes* concourant ainsi à éviter le recours systématique et approprié aux « espaces de calme-retrait et d'apaisement »,
- préciser les *consignes et les obligations des professionnels* ,
- connaître les *modalités claires et précises de prise en charge des situations à risque*.
- *Transmettre* une information claire et précise à la personne concernée, aux *proches et aux professionnels* sur l'organisation, les procédures et les protocoles de tous les espaces permettant le retrait de la personne du groupe. »



« Veiller à ce que le respect des règles de sécurité en vigueur ne conduise pas à des restrictions de liberté inutiles ou injustifiées et qu'une mesure mise en place pour un individu ne devienne pas une norme collective imposée à tous.»

« Les interventions, l'aménagement et la mise en place des espaces de retrait :

- ne doivent pas pallier une organisation défailante;
- ne doivent pas résulter d'une insuffisance de moyens;
- ne doivent pas viser à assurer le confort et la tranquillité du personnel;
- ne doivent pas sanctionner une personne;
- ne doivent pas infliger de la douleur, de la souffrance. »

Résumé et extraits : **Les comportements-problèmes: prévention et réponses**
au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés.

Volet 3 : Les espaces de calme-retrait et d'apaisement, 2017

Nelly Coroir, psychologue-formatrice, La Buisse (France,38)

Illustrations : ARASAAC



- « **Enseigner** à la personne à être au sein d'un espace avec d'autres personnes *sans obligation d'interaction*.
- Apprendre à la personne à partager une activité tout en *modulant sa participation*, entre active et passive (observation).
- Apprendre à la personne à se *mettre à distance* au sein d'un même espace, tout en étant maintenu par un contact visuel.
- Permettre à la personne d'expérimenter *l'alternance* entre les temps de sollicitation dans le groupe et les temps de réassurance lors de la mise en retrait au sein du même espace.
- **Co-construire** avec la personne l'accompagnement nécessaire au *déplacement* selon des modalités adaptées.
- **En collaboration avec les proches**, évaluer les sensibilités particulières au toucher (type de pression, zone du corps hypersensible, etc.). En déduire des consignes pour respecter le contact physique avec la personne. »

« **Évaluer** le temps de retrait et évaluer les modalités de sortie du retrait:

- comment la personne utilise cet espace? Qu'est-ce qu'elle y fait? ;
- à quoi correspond ce besoin de retrait? À quel moment la personne se retire-t-elle?
- Pourquoi? (échappatoire, détente, angoisse, etc.);
- la personne revient-elle spontanément ou faut-il planifier son retour? ...

À partir de l'évaluation, continuer ou réajuster les apprentissages »

« *Lorsque la personne est apaisée*, tracer l'événement (description du contexte, des éléments déclencheurs repérés, des signes précurseurs, du comportement, des stratégies efficaces utilisées, des stratégies inefficaces, etc.) et le recours à l'espace (information donnée à la personne sur le motif, l'objectif, la durée du recours ; le comportement de la personne dans l'espace, le temps nécessaire à l'apaisement, les éléments proposés ayant favorisé son apaisement, les modalités de sortie du recours et de retour dans le collectif). »

Résumé et extraits : **Les comportements-problèmes: prévention et réponses**
au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés.

Volet 3 : Les espaces de calme-retrait et d'apaisement, 2017

Nelly Coroir, psychologue-formatrice, La Buisse (France,38)

Illustrations : ARASAAC

Savoir faire et savoir être des professionnels :

Prévention de l'aggravation des comportements problèmes

Attitude langagière	Posture	Environnement
<p>« • Utiliser l'écoute empathique et la reformulation – Verbaliser ce que la personne tente d'exprimer. • Utiliser le moyen de communication adapté à la personne. • Utiliser un vocabulaire positif. Éviter la négation. • Avoir un ton de voix plus ferme, mais sans hausser la voix. • Ne pas se laisser entraîner dans une escalade verbale. Éviter de parler fort et pour certaines personnes, éviter de parler. • Utiliser un vocabulaire concret et courant. Éviter les expressions imagées (à table, passer un coup de fil). • Éviter les familiarités. • Éviter les extrapolations excessives. • Être précis dans son expression (ex. : « Papa n'est pas là » peut être interprété par « Papa est mort »). • Donner des explications simples (utiliser des phrases courtes et simples : sujet, verbe et complément). • Donner des réponses dont vous êtes certains. • Donner une consigne à la fois, positive simple et courte. Respecter un délai d'exécution. • Rassurer, calmer. »</p>	<p>• « Être disposé à laisser la personne s'exprimer. • Se montrer disponible. • Démontrer à la personne qu'on l'écoute par son langage verbal et non verbal. • Proposer son aide, ne pas faire à sa place. • Se mettre à hauteur de la personne. • Changer la façon d'aborder la personne. • Éviter de montrer de la colère. • Préserver une attitude de grand calme. • Éviter les gestes brusques. • Être patient et prendre le temps nécessaire, respecter les rythmes. • Éviter la confrontation/provocation et les réactions impulsives. • Trouver avec la personne la juste distance : ni trop près pour ne pas envahir la personne, ni trop loin, pour être en relation. Éviter de toucher la personne ou utiliser le contact pour rassurer¹. • Rechercher des moyens consentis avec la personne. • Utiliser les moyens les plus confortables pour la personne et pour le respect de sa dignité. »</p>	<p>. « Diminuer les sources de stimulation. • Rechercher un environnement relaxant. • Veiller au calme des lieux (réduction du niveau sonore : appel sonore, télévision, nettoyage, etc.). • Informer la personne de tout changement dans son environnement. • Orienter la personne dans l'espace. • Aider la personne à avoir la notion du temps. • Respecter son besoin d'espace. • Retirer les objets potentiellement dangereux. • Inviter la personne à se retirer au calme si elle le désire. • Inviter calmement l'entourage à s'éloigner. »</p>

1 Selon la connaissance de la personne, adapter la posture, la communication et les réponses.

Résumé et extraits : **Les comportements-problèmes: prévention et réponses**
au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés.

Volet 3 : Les espaces de calme-retrait et d'apaisement, 2017

Nelly Coroir, psychologue-formatrice, La Buisse (France,38)

Illustrations : ARASAAC